

SEANCE DU 7 septembre 2020

RESTAURATION SCOLAIRE – Convention de gestion avec la CUA

Par délibération du 24 mars 1997, le Conseil Municipal a accepté l'extension des compétences de la Communauté Urbaine d'Alençon et en particulier la gestion de la restauration scolaire.

A ce titre, il revient à la CUA de prendre en charge les dépenses de fonctionnement afférentes à cette compétence.

Depuis le 1^{er} septembre 2019, la commune de Champfleury bénéficie du service de livraison des repas de la cuisine centrale se rattachant ainsi au contrat de Délégation de Service public. De ce fait, il est proposé de conclure une nouvelle convention de remboursement de frais du 1^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2020 afin de pouvoir rembourser les dépenses réalisées par la commune sur cette période.

Le Conseil Municipal **DECIDE** de renouveler la convention de gestion de la restauration scolaire avec la Communauté Urbaine d'Alençon pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2020.

AUTORISATIONS D'URBANISME : Délégation de compétence et de signature

Le champ d'application de la compétence urbanisme exercée par la Communauté Urbaine comprend les compétences qui relèvent de la planification (SCOT, PLUi ou PLU) et celles qui relèvent de la délivrance des autorisations d'urbanisme (Déclaration Préalable, Permis de Construire, Permis d'Aménager, Permis de Démolir, certificats d'urbanisme).

La compétence planification est obligatoirement transférée à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale .

Concernant la délivrance des Autorisations du Droit des Sols, exercée avec l'accord des communes, par délégation, depuis le 1^{er} janvier 1999 par la Communauté Urbaine, Madame le Maire rappelle l'article **L.422.3 du Code de l'Urbanisme** qui prévoit que « *lorsqu'une commune fait partie d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), elle peut, en accord avec cet établissement, lui déléguer la compétence. La délégation de compétence doit être confirmée après chaque renouvellement de conseil municipal ou après l'élection d'un nouveau président de l'établissement public* ».

La délégation ainsi précisée doit porter sur l'ensemble des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols dans la commune. La délégation de signature des autorisations d'urbanisme comprend :

- L'instruction des demandes d'urbanisme ;
- La délivrance des autorisations d'urbanisme ;
- La fixation des participations et taxes d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- délègue à la Communauté Urbaine d'Alençon l'instruction, la délivrance des autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable, permis d'aménager, certificat d'urbanisme) et la fixation des participations et taxes d'urbanisme.

LOCATION TERRE – Renouvellement bail DUVAL

Par délibération du 25 novembre 2005, le Conseil Municipal a consenti un bail d'une durée de 9 années à Monsieur DUVAL Dominique à compter du 1^{er} janvier 2006 pour la location des parcelles sises au lieu-dit « La Croix Pageot ».

Ce bail ayant expiré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DECIDE** la reconduction du bail aux mêmes conditions.

LOCATION TERRE – Renouvellement bail RAUBER

Par délibération du 16 avril 2010, le Conseil Municipal a consenti un bail d'une durée de 9 années à Monsieur RAUBER Christophe à compter du 1^{er} mai 2010 pour la location de la parcelle sise au lieu-dit « Le Pavé » .

Ce bail ayant expiré, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE la reconduction du bail aux mêmes conditions.

FOURRIERE ANIMALE – Contrat de service

Par délibération du 1^{er} mars 2018, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au groupement de commandes mis en place par la Communauté Urbaine d'Alençon concernant la gestion du service de fourrière animale et conclu une convention auprès de la SARL KIK'DECLIC pour une durée de 2 ans, renouvelable par reconduction expresse.

Madame le Maire fait part de la proposition faite par la SARL KIK'DECLIC de modifier l'article 7 de la convention visant à l'augmentation du montant par habitant (0,67€) de la redevance annuelle et à la prise en charge par la commune des frais vétérinaires nécessaires si l'animal est capturé malade ou blessé ainsi que les frais engendrés pour les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories (diagnostic de race, évaluation comportementale ainsi que le vaccin contre la rage).

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** le contrat de fourrière municipale tel que proposé.

QUESTIONS DE DEFENSE – Désignation d'un correspondant

Le Conseil Municipal désigne Madame CHOMAUD Nathalie correspondant défense pour la commune de CHAMPFLEUR.

CREATION D'UN POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE – Annulation délibération

Par délibération du 25 mai 2020, le Conseil Municipal a créé un poste de conseiller municipal délégué et désigné M. MILCENT Gérard à ce poste.

Par courrier du 25 juin 2020, Monsieur le Préfet fait savoir que la délégation de fonctions à un conseiller municipal relève de la compétence du maire, et non du conseil municipal, et prend la forme d'un arrêté municipal attribuant une délégation au conseiller municipal concerné.

Le Conseil Municipal annule la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 correspondante.

ENTRETIEN VETEMENTS DE TRAVAIL – CHOIX DU PRESTATAIRE

Dans le cadre de la mise en place du document unique, la commune à l'obligation de procéder au nettoyage des vêtements de travail des agents. Madame le Maire présente un budget annuel établi sur la base des 2 offres reçues et pour la fréquence d'un passage par semaine.

- *Association ATRE pour un montant annuel de 1 530.88 € HT*
- *La Blanchisserie du Maine pour un montant annuel de 643.17 € HT*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la proposition de la Blanchisserie du Maine.

LOGEMENTS PASSAGE DU LAVOIR – REVISION DES LOYERS

Madame le Maire informe que suite à une rencontre avec la responsable de Orne Habitat, certains logements d'après celle-ci, ne trouvent pas preneur du fait d'un loyer assez élevé. Elle propose à la commune de diminuer les loyers de 15% pour les 8 logements en PLS (Prêt Locatif Social) uniquement à la relocation.

Madame le Maire, propose deux solutions :

- **Diminuer de 15% l'ensemble des logements au 1 janvier 2021 et les relocations à partir de maintenant**
- **Diminuer de 15 % uniquement à la relocation**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix POUR et 1 abstention, décide de diminuer de 15% l'ensemble des 8 logements à compter du 1 janvier 2021 et les relocations à partir de maintenant.

ALARMES INTRUSION MAIRIE + ATELIER – CHOIX DU PRESTATAIRE

Madame le Maire fait part de la résiliation en cours du contrat avec la société SECURITAS avec laquelle nous étions liés pour l'alarme de la mairie car elle n'a pas pu modifier les numéros de téléphone suite au changement de l'équipe municipale.

2 devis sont présentés :

- **MG SECURITE pour un montant de 640.80€ TTC l'unité + abonnement GSM**
- **Sécurité protect : pour un montant de 901.00€ TTC l'unité + abonnement GSM**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE les devis MG SECURITE pour 2 alarmes(mairie et atelier)

QUESTIONS DIVERSES

○ **Eglise – remplacement volet de la cloche n°1**

Le moteur du volet de la cloche n°1 est Hors Service et empêche les cloches de sonner toutes les heures. L'entreprise BODET avec laquelle nous avons un contrat pour l'entretien annuel a proposé un devis de remplacement qui s'élève à 2 046.00€ TTC.

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise BODET pour un montant de 2 046.00 € T.T.C.

○ **Informations**

- L'opération « nettoignons la nature » organisée par le comité des fêtes aura lieu le samedi 26 septembre 2020 à 14h devant la mairie
 - Les jeux du petit bois sont en cours de réparation
 - Une réunion s'est tenue le 3 septembre dernier avec Engie Green, porteur du projet éolien , Le permis devrait être déposé en fin d'année, un atelier sera proposé avec les riverains prochainement.
 - Tous les mardis sur la place de l'Eglise, les maraîchers de Champfleury vendent des légumes .
 - Les travaux chez Mme DENIS ont commencé début septembre pour finir en décembre. Madame le Maire rappelle à ce sujet que la commune était tenue de faire une déclaration de péril imminent, mais qu'elle ne participe pas financièrement à ces travaux.
 - Le règlement intérieur sur le fonctionnement du conseil municipal est en cours de rédaction par Madame CHOMAUD
 - Un Groupe de travail va réfléchir sur l'installation du parking covoiturage : Mesdames GOYER, DESTHOMAS-OUVRAD et Monsieur FLEURY
- La rentrée des classes c'est bien déroulée avec la mise en place du nouveau protocole « COVID ». L'effectif est passé de 131 à 146 élèves.
 - Les travaux de cet été :
 - Les 2 panneaux de basket ont été changés à l'école
 - L'ensemble des classes est maintenant éclairé en LED
 - L'installation du standard téléphonique à la mairie

○ Travaux voirie 2020

Liste des travaux supplémentaires :

- rue des Sœurs Franciscaines : modification du réseau des eaux pluviales sur 35m pour un montant de 4 079.50€ HT
- rue du Stade : reprise des dos d'âne pour un montant de 962.00 € HT
- La grande Sente : reprise des 6 dos d'âne hors normes pour un montant de 2 646.00€

Coût total des travaux de voirie supplémentaires 9 225 € TTC

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise CHAPRON pour un montant de 9 225.00 € T.T.C.

Prochaine réunion le 19 octobre à **19 h 00**.